

## UFF ALLOCATION PRUDENCE C

Paris, le 30 mai 2022

Vous êtes détenteurs de parts du fonds UFF ALLOCATION PRUDENCE C et nous vous remercions pour votre confiance. Nous souhaitons vous informer de notre décision de supprimer, pour des raisons commerciales, le montant minimum de souscription initiale dans ce fonds. Ainsi, à compter du 30 mai 2022, le montant minimum de 10 000 euros jusqu'alors retenu n'est plus applicable.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette modification représente le seul changement sur votre FCP. En effet, toutes les autres informations qui figurent dans le prospectus sont reconduites à l'identique, notamment en termes de stratégie d'investissement, de profil de risque et de frais.

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour toute information complémentaire relative à ce changement que vous pourriez souhaiter.

Nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de ce fonds.

Vous pourrez obtenir le prospectus sur les sites internet suivants : [www.uff.net](http://www.uff.net) et [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com).

Ou sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

**Union Financière de France Banque** : UFF Contact -32 avenue d'Iéna -  
75783 Paris Cedex 16 – France

**0 805 805 809** Service & appel gratuits

Nous vous prions de croire, chère cliente, cher client, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Pierre BISMUTH**  
Directeur Général